



# **Circulez, rond-point à voir !**

## **Imaginez la décoration du rond-point, route de Digne**

# **Cahier des charges**

Situation :

Le rond-point est situé à l'entrée de la commune sur la route Napoléon au nord-ouest du village.



**Organisatrice :** Mairie de Castellane – Place Marcel Sauvaire – 04120 Castellane

**L'appel à projet :**

Circulez, rond-point à voir !

Imaginez la décoration du rond-point, route de Digne.

**Participant :**

Les associations de Castellane, les habitants ou un regroupement d'habitant peuvent participer à cet appel à projet.

Cet appel à projet gratuit est exclusivement ouvert aux personnes majeures, excepté le Conseil Municipal Jeunes, à la date du début du concours, résidant à Castellane ou ses hameaux.

Sont exclues du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne ou par association (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation à l'appel à projet implique l'entière acceptation du présent règlement

**Modalité de participation :**

Les participants devront fournir un descriptif de l'idée, des matériaux, si possible joindre un croquis, ou au moins des photos ou exemples de l'idée, le tout accompagné du bulletin de participation dûment rempli et signé.

**Les réponses sont à déposer ou à envoyer avant le 1<sup>er</sup> février 2021 à 17h.**

- Par mail à [accueil@mairie-castellane.fr](mailto:accueil@mairie-castellane.fr) avec pour objet de l'email : Circulez rond-point à voir !
- Par courrier : Circulez rond-point à voir !

Mairie de Castellane Place Marcel Sauvaire 04120 Castellane

La commune de Castellane se réserve le droit de ne pas réaliser le projet sélectionné. Tout dossier non complet sera refusé.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement la rendra invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par «

L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

#### **Critère du jury :**

Le jury composé les adjoints, des conseillers municipaux, les responsables de la Maison Technique et par les services techniques municipaux, présidé par Bernard LIPERINI, maire de Castellane jugeront les propositions sur les critères suivants :

- Originalité : 25 %
- Esthétique : 25 %
- Respect de la thématique « histoire » de la commune : 25 %
- Respect des contraintes techniques et environnementales (pérennité de l'œuvre face aux conditions climatiques, choix des matériaux etc.): 25 %

Les projets seront retenus avant le 15 février 2021, les gagnants seront informés par courrier et les projets seront diffusés sur la page Facebook de la commune « Castellane Infos »

#### **Mise en œuvre des projets :**

Une fois les projets sélectionnés, les services techniques procéderont à la fabrication et à l'installation du décor sélectionné pour la période en cours.

Aucun remboursement de frais ne pourra être accordé au titre de la participation au présent appel à projets. La participation entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent cahier des charges.

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier à la Mairie de Castellane. Le gagnant autorise la commune à utiliser ses nom et prénom pour toute manifestation promotionnelle liée au présent concours, sans qu'il puisse exiger aucune contrepartie. Les droits patrimoniaux de l'auteur de l'œuvre sont donc transférés en totalité à la commune de Castellane. Chaque proposition présentée devra par conséquent être libre de tous droits.